

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

---

FIN DE VIE - (N° 4042)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 3320

présenté par  
M. Breton

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Après le mot :

« choisie »,

insérer les mots :

« pour sauvegarder sa dignité et assurer la qualité de sa vie ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement est en coordination avec le second alinéa de l'article L 1110-5-1 du code de la santé publique sur la dispense des soins palliatifs